



## **Public Evaluation System**

Agence française de notation

Monsieur Eric Portal  
AFIGESE  
71, rue de Stalingrad  
44600 Saint Nazaire

Paris, le 21 mars 2008

Monsieur le Président,

L'AFIGESE a récemment rendu public un communiqué de presse intitulé :

“Réactions sur la publication dans la presse du classement sur la gestion des villes par Public Evaluation System”

mettant en avant les mérites de notre approche, tout en lui opposant quelques arguments auxquels nous entendons répondre. Vous trouverez donc, dans les pages qui suivent, des informations qui devraient lever vos doutes.

D'autre part, et pour ne pas continuer de façon infructueuse notre débat par voie de presse, nous nous proposons de rencontrer vos équipes afin que nous puissions échanger, de façon constructive, sur un thème qui nous est commun : l'évaluation des collectivités territoriales.

En attendant de vous lire, veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stanislas Boutmy  
Directeur Général

**Réaction au communiqué de Presse de l'AFIGESE**  
**Eléments de réponse**  
Mars 2008

**Sur l'annualité de notre notation**

Nous considérons qu'une collectivité n'est pas une entreprise. Si il est nécessaire de noter de façon continue les entreprises, compte-tenu de l'inertie inhérente à l'action publique, nous considérons qu'il est plus pertinent de noter régulièrement les collectivités, en s'appuyant sur les rapports d'étapes que constituent les comptes, documents encadrés, soumis au vote, approuvés par les assemblées délibérantes locales et contrôlés par les pouvoirs publics. Enfin, nous nous appuyons sur le principe de l'annualité budgétaire. Nous disposons dorénavant de quatre années de notation : il est ainsi aisé de suivre la situation d'une collectivité.

**Sur la consolidation**

L'Etat travaille depuis des années à la consolidation des comptes des collectivités. Il y a des arbitrages qui sont toujours en cours de discussion, et il n'appartient pas à Public Evaluation System d'élaborer des règles de consolidation. De plus, l'équilibre légal du budget, tant au niveau de l'adoption que de l'exécution, s'apprécie budget par budget. Les uns et les autres peuvent donc se lire isolément.

**Concernant la qualité des matériaux utilisés**

La sincérité budgétaire est un pilier de l'organisation démocratique des pouvoirs : quelle confiance peut accorder le citoyen à son élu si les documents budgétaires légalement produits dissimulent la vérité ? Ces sources sont incontestables. Elles résultent des procédures de reddition des comptes publics, c'est-à-dire du contrôle de ces comptes par l'État.

L'ordre public est incompatible avec la contestation de la validité ou du sens des chiffres mis à la disposition du public.

La mission d'un grand nombre de membres de l'AFIGESE est, notamment, de préparer les comptes des collectivités qu'ils administrent et qui sont soumis au vote des assemblées locales. Ces documents sont, par nature, sincères. L'AFIGESE, comme d'autres intervenants, travaille peut-être à de nouvelles méthodes. C'est alors un débat de nature politique qui ne concerne pas Public Evaluation System.

**Concernant la pertinence des indicateurs retenus**

Chaque indicateur retenu ne peut être lu isolément des autres indicateurs. Ainsi, le tout est plus que la somme des parties.

**Concernant l'orientation politique**

Public Evaluation System est une société qui s'est engagée à respecter une charte qui est contrôlée par un Comité Ethique. Il ne saurait y avoir de prise en compte de la couleur politique dans des analyses strictement financières et chiffrées. La diversité des critiques de cet ordre permet de mesurer l'inanité.